

Séance de la Caisse des écoles du 28 novembre 2019

Le vingt-huit novembre deux mille dix-neuf, le conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe DANNÉ.

Présents

Mmes TALABOT Martine, LOUVET Emmanuelle, BERNARDES RAMOS Olinda, BENAIR Emilie, CODOGNOTTO Véronique, DESCAMPS Véronique, MACKENZIE Anne.
Mrs DANNÉ Philippe, LAFARGUE Frédéric.

Excusés

Mme BARBIER Isabelle : procuration à Mr LAFARGUE Frédéric.
Mrs JOSEPH Éric et PENOT André.

Absents

Mme TOUY Aurélie.

Secrétaire de séance

Mme LOUVET Emmanuelle.

1. Indemnité de conseil du receveur municipal

Monsieur le Président expose au conseil d'administration qu'un arrêté interministériel, en date du 16 décembre 1983, fixe les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics.

Considérant les services rendus par Mr CHANU René, Receveur, en sa qualité de conseiller économique et financier de la Caisse des écoles de la commune d'Ayguemorte-les-Graves, le conseil d'administration, décide à l'unanimité :

- de lui allouer, pour la période de sa gestion, l'indemnité de conseil au taux plein et conformément aux prescriptions de l'article 4 de l'arrêté susvisé.
- de lui verser l'indemnité d'aide à la confection des documents budgétaires instituée par le même arrêté, pour un montant de 30,49 €.

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6225 du budget.

2. Questions diverses

Monsieur le Président informe la Caisse des écoles sur différents points :

- Un menu végétarien par semaine : la société Restofrais rappelle la loi du 30/10/2018 émanant du Ministère de l'Agriculture. Mr le président souligne qu'aucune information n'est parvenue en mairie.
- Un courrier de Restofrais du 08/11/2019 rappelle que si la loi devait être appliquée, il y aura un impact sur le prix des menus car les produits comme les œufs, le lait et les galettes végétales sont plus onéreux à l'achat. L'avenant devra être réétudié.
- Le stationnement rue du Traversan s'est amélioré depuis la rénovation de la voirie.
- Il y a une prévision de 146 élèves pour la rentrée scolaire 2020.
- Un comité du pilotage sur le devenir de l'école sera installé prochainement dans le cadre d'une convention d'aménagement d'école.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.